

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts Visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Art-définition II	
Code	2AV24	AAV303744F19
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 4	
Crédits ECTS	8	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module poursuit les objectifs du module 2AV14 en renforçant et développant les compétences visées. L'étudiant-e est ainsi amené-e à acquérir des méthodes de travail plus sûres et plus autonomes.
Contenu et formes d'enseignement	Développement du travail de recherche personnel accompagné d'expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur-e-s et intervenant-e-s de la filière (12 périodes hebdomadaires).
Modalités d'évaluation et de validation	Les travaux réalisés font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
Enseignants	Professeur-e-s et intervenant-e-s du BA Arts Visuels

Responsable du module	Stéphane Kropf	
Descriptif validé le	3 juillet 2019	par Stéphane Kropf